

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DE CORSE**

1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2015

REUNION DES 5 ET 6 FEVRIER 2015

N° 2015/O1/006

**Question orale déposée par M. Hyacinthe VANNI
au nom du groupe « FEMU A CORSICA »**

OBJET : Renouvellement de la Délégation de service public concernant la gestion des forêts territoriales

Suite au transfert en 2002 des 50 000 hectares de forêts domaniales à la CTC, l'Assemblée de Corse a confié en 2004, après mise en concurrence, une délégation de service public par régie intéressée à l'Office National des Forêts.

Cette D.S.P., conclue pour une durée de 12 années, assure notamment la continuité de gestion par l'ONF (mise en valeur, préservation et exploitation des forêts) et concerne les aménagements et la réalisation de travaux forestiers.

Cette délégation arrive à son terme au 31 décembre 2015 et à ce jour, aucune information n'a été communiquée concernant les travaux et axes de réflexion engagés sur son éventuelle reconduction.

La gestion des forêts territoriales et l'activité travaux représentant une part très importante de l'activité de l'ONF Corse, nous nous inquiétons des incertitudes qui pèsent sur l'avenir de notre patrimoine forestier.

Monsieur Le Président, à plusieurs reprises au cours de l'année 2014, par courrier et par voie de presse, le STC vous a interpellé sur ce sujet, mais toutes ses sollicitations sont restées lettre morte.

Ainsi, au regard de nos préoccupations communes sur la gestion de notre patrimoine forestier, condition nécessaire au développement de la Filière Bois que nous jugeons tous indispensable, nous souhaiterions connaître votre position sur ce sujet.

Avez-vous pour ambition de reconduire une DSP ? Et si oui sous quelle forme ?